

Projet d'aménagement d'un terminal au quai de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Dossier : 6211-04-016

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 27 mars au 11 mai 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un terminal au quai de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans* par le ministère des Transports a pris fin le 11 mai dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 mars 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 27 mars au 11 mai 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) projette d'aménager un terminal maritime au quai de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin de permettre l'accostage des navires traversiers de même gabarit que ceux en service entre Québec et Lévis. Le nouveau terminal permettrait de répondre à toute urgence qui priverait les insulaires de l'accès au pont en cas de bris ou d'accident majeur. Les travaux consisteraient dans un premier temps à draguer au droit du quai existant 1 040 m³ de sédiments. Par la suite, le MTQ procéderait à la mise en place de la base du terminal. Cette dernière consisterait en une assise de pierre nette sur laquelle seraient déposés, à environ 30 m au sud du quai, deux môles de dimensions de huit mètres par cinq mètres en amont et de huit mètres par sept mètres en aval et, en façade du quai, une culée de béton. Ces structures seraient maintenues en place à l'aide de pieux ancrés dans le roc. Le remplissage des môles et de la culée, à l'aide des sédiments dragués et de matériel granulaire, permettrait également d'assurer la stabilité des structures. Celles-ci seraient ensuite refermées à l'aide de dalles de béton coulées sur place. Le bâti aérien serait ensuite mis en place. Ce dernier consisterait en une passerelle permettant à la fois l'embarquement des véhicules et des piétons. Afin de compléter le terminal, le ministère procéderait à l'installation de différentes structures vouées à la sécurité et à l'accès récréatif. Aucun dragage d'entretien n'est prévu car le site se trouve directement soumis aux courants et ne constitue pas une obstruction majeure au transport de sédiments. Selon le promoteur, la profondeur d'eau ne devrait donc pas varier avec le temps.

Les travaux se dérouleraient de la mi-avril à la mi-octobre 2008 entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi. Des travaux de nuit ou de fin de semaine pourraient exceptionnellement avoir lieu, entre autres, lors de la coulée des dalles de béton qui doit être réalisée en continu. Le projet est évalué à environ 4 500 000 \$.

(Extrait du communiqué émis le 27 mars 2007)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- Le lieu d'arrivée après avoir quitté le quai de Saint-Laurent ;
- la nécessité ou non d'élargir le quai actuel pour la construction du terminal ;
- l'existence d'évaluation d'autres emplacements pour aménager ce type d'équipement ;
- l'impact visuel de la structure (11,3 mètres de hauteur) ;

- le propriétaire du terminal et du quai ;
- l'utilisation du terminal à des fins récréotouristiques ;
- la non évaluation des impacts sur les résidents de l'Île si le terminal est utilisé à des fins récréotouristiques ;
- l'existence ou pas d'une simulation visuelle à partir du fleuve et vers celui-ci ;
- la possibilité que le nouveau terminal serve au transport de conteneurs ;
- la conservation de l'accès à la marina pour des navires comme *Le Coudrier* ;
- le choix de l'emplacement du terminal vu l'accumulation de glaces en hiver à cet endroit ;
- la capacité ou non pour les traversiers de transporter les camions avec remorque ;
- la capacité du terminal d'être utilisé en tout temps : intempéries, glace, marée basse, etc. ;
- l'accès au terminal pour les piétons ;
- la possibilité de stationner sur le quai pendant la fin de semaine ;
- l'alignement de la structure pour dégager l'entrée de la marina ;
- l'assurance que la décision de construire un terminal n'est pas liée à la réfection du pont Taschereau (pont de l'Île).

La sécurité civile

- La gestion de l'attente pour le traversier en cas de fermeture du pont et d'évacuation des personnes ;
- le système d'évacuation prévu pour gérer, en cas de mesures d'urgence, le flux de circulation automobile de douze mille voitures par jour, jusqu'à quinze mille en période estivale ;
- l'utilisation du terminal en mesures d'urgence seulement ;
- l'entité responsable des situations d'urgence et de l'opération du terminal (municipalité de Saint-Laurent ou ministère des Transports) ;
- la conciliation de la sécurité et de l'environnement avec la venue des bateaux de croisière (augmentation du tourisme l'été à l'Île) ;
- la nécessité de construire un terminal si on se limite aux mesures d'urgence touchant les piétons seulement ;

- l'utilisation d'autres moyens d'évacuation (hélicoptère par exemple) plutôt que de construire un terminal ;
- la façon d'assurer la sécurité des insulaires et des croisiéristes en cas de mesures d'urgence ;
- la disponibilité du traversier, sa capacité de chargement et le temps requis pour se rendre au terminal en cas de mesures d'urgence ;
- l'harmonisation de deux activités au terminal : l'accueil des bateaux de croisière et recours aux mesures d'urgence ;
- la présence permanente d'un traversier en cas de mesures d'urgence.

La procédure

- La disponibilité de l'analyse environnementale faite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le moment où celle-ci est faite ;
- le processus d'évaluation du projet par le gouvernement fédéral et les organismes concernés ainsi que l'état d'avancement de leur évaluation.

Autres considérations

- La responsabilité financière ou non de la municipalité de Saint-Laurent pour les frais de consommation d'électricité (entrée électrique souterraine) ;
- l'incidence sur l'érosion des rives pendant la construction et durant l'utilisation du terminal ;
- l'existence d'un lien ou non entre le projet présenté et le projet de terminal méthanier Rabaska ;
- l'existence de données plus récentes pour la liste des espèces floristiques en danger situées à l'ouest du quai ;
- la mise en doute de la capacité du BAPE à évaluer les retombées positives du tourisme à l'Île d'Orléans.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1430, chemin Royal
Bibliothèque David-Gosselin	1505, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
31 mars 2007	<i>Le Journal de Québec</i>	
31 mars 2007	<i>La Presse</i>	
31 mars 2007		<i>Beauport Express</i>
21 avril 2007		<i>Beauport Express</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
27 mars 2007 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	77	Site du BAPE
25 avril 2007 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	25 avril 2007
BAPE : Animation	Diane Paquin, chef du Service des communications et des ressources documentaires
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en administration
Promoteur	Gilles Sawyer, ministère des Transports Denis Mainguy, Société des traversiers
Assistance	60 personnes
Durée	2 heures

La revue de presse

Durant la période d'information et de consultation publiques, trois articles ont paru dans les médias : le premier dans *Le Soleil* du 28 mars, le second dans le *Beauport Express* du 21 avril et le dernier dans le *MédiaMatinQuébec* du 26 avril. Ces journaux ont repris le contenu diffusé dans le communiqué émis par le BAPE au début de la période. De plus, une entrevue téléphonique où il a été question de la séance d'information du 25 avril a été accordée à un journaliste de l'hebdomadaire *Beauport Express*.

Québec, le 7 mai 2007

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Clémence Plourde, technicienne en administration